

Faciliter l'accès à la formation pour les personnes en situation de handicap

Nous remercions le participant de vous signaler, dès son inscription, la nature de son handicap s'il est concerné, ainsi que ses besoins spécifiques et vous savons gré de nous contacter en amont, afin de nous informer et que nous puissions nous organiser avec vous pour l'accueillir dans des conditions optimales.

Votre référent Handicap : Lucie Girain – 06.83.55.40.80

Accès à nos formations en présentiel

Pour les personnes à mobilité réduite

Nous vous remercions de la mise à disposition de vos bénéficiaires de salles de formation répondant aux normes de sécurité des ERP (Etablissement Recevant du Public). Ces salles doivent être dans des lieux endroits facilement accessibles en transports en commun et qui offrent aux alentours des commerces et des services.

Pour les personnes atteintes d'un handicap visuel

Nous vous remercions de nous informer en amont de la formation de la participation de toute personne atteinte d'un handicap visuel. Nous pouvons adapter notre documentation en amont, via l'impression des supports pédagogiques avec une police adaptée à la vue des participants. Ces supports leur seront alors remis en afin que le participant puisse le transcrire en braille à l'aide de son logiciel personnel.

Nous vous remercions de veiller que l'accueil de vos salles de formation soient accessibles aux **chiens guides et d'assistance** pour accompagner leurs maîtres.

Pour les personnes atteintes d'un handicap auditif

Nous vous remercions de nous informer en amont de la formation de la participation de toute personne atteinte d'un handicap auditif et de nous confirmer dans l'affirmative que la salle de formation mise à disposition sera équipée d'une boucle magnétique - ou Boucle à Induction Magnétique : BIM -, système de transmission du son par induction magnétique qui permet aux personnes malentendantes appareillées d'entendre directement et distinctement dans leur

appareil auditif le son émis par une sonorisation, ou le son d'un micro, sans les bruits ambiants, sans passer par les haut-parleurs

Si la salle n'est pas équipée nous vous savons gré d'étudier avec nous la possibilité d'une mise à disposition d'interprètes en langue des signes (cette prestation faisant l'objet d'un coût supplémentaire à votre charge). Dans ce cas, une coordination en amont de la formation avec le formateur devra être envisagée.

Pour les formations en présentiel, nos formateurs peuvent être équipés d'un masque homologué permettant la lecture labiale si le handicap leur est bien sûr mentionné en amont.

Accès à nos formations à distance

Pour nos prestations à distance, nous travaillons avec les outils que vous mettez à notre disposition.

Dès que cela est possible, nous pouvons activer le sous-titrage en français dans PowerPoint et partager ensuite la présentation grâce au partage d'écran.

Tous nos modules e-learning sont accessibles aux personnes en situation de handicap que ce soit un handicap physique, sensoriel (moteur, auditif, visuel), mental (intellectuel, psychique cognitif).

Pour les personnes atteintes d'un handicap visuel

Comme c'est le cas pour les formations en présentiel, pour les personnes atteintes d'un handicap visuel, notre documentation peut être adaptée à leurs besoins (impression des supports pédagogiques avec une police adaptée à la vue des participants). Cette documentation est mise à leur disposition en amont de la formation afin que le bénéficiaire puisse le transcrire en braille à l'aide de son logiciel personnel.

Pour les personnes atteintes d'un handicap auditif

Pour une formation à distance, une place peut être ouverte à un interprète en langue des signes, avec une coordination en amont de la formation avec notre formateur.

S'informer sur la formation professionnelle

Nous vous remercions d'informer vos bénéficiaires concernés que des dispositifs d'informations existent pour répondre à toutes leurs questions : pour bâtir leur projet de formation, les informer sur les financements disponibles, aménager leur parcours pour compenser leur handicap. Nous vous recommandons le site du gouvernement, monparcourshandicap.gouv.fr